

L'information géographique en Occitanie

Pour vous, technicien, élu.e local.e, DGS d'une commune, département, métropole, région, EPCI, secrétaire de mairie :

PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié)

Un plan topographique de voirie à très haute résolution, obligatoire d'ici 2026

*« Il n'y a pas de politique publique sans connaissance du territoire.
Il n'y a pas de connaissance du territoire sans information géographique.
Il n'y a donc pas de travail (des élus) sans mutualisation des efforts, et OPenIG est là pour cela. »*

Bertrand Monthubert, Président d'OPenIG



OPenIG est une association loi 1901 qui officie dans la Région Occitanie depuis 1994 par et pour ses adhérents, issus majoritairement des collectivités et EPCI.

Nous mutualisons outils et compétences autour du service public de la donnée géographique.

Rôle d'OPenIG

OPenIG doit faciliter le déploiement du PCRS en s'appuyant sur des expériences concluantes qui révèlent des configurations favorables à l'initialisation de PCRS départementaux. Le PCRS est un plan qui couvre un territoire pour répondre à des enjeux.

En jouant le rôle d'entité fédératrice, l'association appuie la constitution du PCRS auprès des départements à travers de l'animation, de l'appui à la constitution et, à terme, au fonctionnement nominal du PCRS.

Pourquoi faire un PCRS ?

Défini par la loi anti endommagement des réseaux, le PCRS doit être utilisé obligatoirement dès 2026 pour les déclarations de travaux (DT) ou d'intention de commencement de travaux (DICT).

De façon opérationnelle, c'est un plan géré en partenariat sous le pilotage des acteurs locaux en charge des réseaux enterrés, en particulier des syndicats d'énergie, identifiés dans la plupart des cas comme autorité publique locale compétente pour la gestion du PCRS. Ce plan de référence est en fait un outil qui accompagne la compétence AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'électricité).

Où en est-on en Région ?

En 2023, 5 départements jouissent d'une convention d'acquisition de PCRS Image, liant les syndicats d'énergie, OPenIG et l'IGN, avec recours aux fonds FEDER et contribution d'Enedis.

Cette démarche apporte un cadre régional pour financer, héberger et diffuser le PCRS.

Construite en synergie avec la coordination nationale (IGN, ANCT, CNIG, Enedis, GRDF, RTE, FNCCR) elle participe également aux réflexions sur les usages et la mise à jour des PCRS.

A quoi sert le PCRS ?

Objectif 1 : Une carte de grande précision pour limiter les dommages aux réseaux enterrés

Le PCRS renforce la **sécurité** des réseaux enterrés en maximisant la précision du fond de plan sur lequel ils doivent être cartographiés : l'échelle au **1/200ème** est nécessaire pour qu'il remplisse pleinement son rôle de plan support pour cartographier les réseaux à une précision dite de classe A (incertitude < 40 cm).

Il représente donc la **topographie de la voirie**.

Un calendrier gouvernemental impose de connaître la **localisation des réseaux au regard de ce PCRS** avec le même niveau de précision (classe A) selon différentes échéances.

Objectif 2 : Un plan référentiel unique pour simplifier les procédures

En tant que format standard de plan topographique unique et normalisé de la voirie, le PCRS a pour vocation de :

- **simplifier les échanges** entre acteurs privés comme publics,
- **simplifier les procédures techniques entre corps de métier** : un plan de voirie unique dans un format unique est imposé pour tous les acteurs lors de travaux sur/à proximité de réseaux enterrés.

Qu'est ce que cela permet d'autre ?

La finesse et l'exhaustivité de ces PCRS Image départementaux en font des **données socles** pour nombre d'usages (voirie, mobilier urbain, jumeaux numériques, etc.) : tout ce que peut permettre une **orthophotographie à très haute résolution** (environ 5 cm de résolution et 10 cm de précision).

Nos témoignages



« « Nous systématisons l'usage du Plan de Corps de Rue Simplifié en fond de plan pour consulter et consolider des données géographiques depuis Lizmap. Parmi les différentes thématiques utilisant déjà ce fond, on retrouve la mobilité, les réseaux (AEP*, EU* et EP*), les zones d'activités, les logements sociaux et le cadastre. »

Elodie Solé, Communauté d'agglomération du Grand Narbonne
Direction Géomatique

*AEP : Alimentation en Eau Potable

*EU : Eaux Usées

*EP : Eaux Pluviales